

Profil de fonction

Ergothérapeute en enseignement spécialisé de type 4

Définitions

L'ergothérapeute est le paramédical qui accompagne les personnes présentant tant un dysfonctionnement physique, psychique et/ou social en vue de leur permettre d'acquérir, de recouvrer ou de conserver un fonctionnement optimal de leur vie personnelle, leurs occupations professionnelles ou la sphère de leurs loisirs, par l'utilisation d'activités concrètes s'y rapportant et tenant compte de leurs potentialités et des contraintes de leur environnement.

L'enseignement de type 4 est destiné aux enfants âgés de 3 à 14 ans porteurs d'un handicap physique, pour lesquels l'examen pluridisciplinaire conclut à une inaptitude à fréquenter l'enseignement ordinaire et dont l'état nécessite le recours à des soins médicaux et paramédicaux réguliers et à l'emploi de méthodes orthopédagogiques.

Dans ce type d'enseignement, on peut rencontrer diverses pathologies engendrant des troubles moteurs :

- Infirmité motrice cérébrale ou d'origine cérébrale.
- Polyhandicap.
- Spina bifida.
- Myopathies.
- Syndrome de Rett.
- Poliomyélite.

- Traumatisme crânien.
- Compressions médullaires.
- Arthrogrypose.

Missions de l'ergothérapeute

L'ergothérapeute a pour but de faciliter la vie quotidienne de l'enfant déficient physique et de proposer des adaptations nécessaires pour faciliter ses apprentissages scolaires dans un souci d'indépendance et d'autonomie maximale. Pour cela, il intervient à plusieurs niveaux dans ce type d'enseignement : les soins personnels, la productivité, le jeu et les loisirs.

Démarche évaluative :

- Identifier les besoins et les attentes de l'équipe (pédagogique et paramédicale) et des parents liés au handicap moteur et à ses troubles associés (entretien avec les parents ou réunion d'équipe).
- Évaluer les capacités et incapacités de l'enfant au niveau des apprentissages scolaires en prenant en compte son âge, sa pathologie, son environnement physique et social et ses habitudes de vie.
- Choisir et maîtriser les instruments de mesure, les méthodes, les moments et les lieux pour évaluer l'enfant dans le but d'élaborer un diagnostic ergothérapeutique et de formuler des buts et objectifs de prise en charge.
- Réaliser des évaluations régulières au cours de la prise en charge de l'enfant afin de suivre son évolution et d'adapter les interventions aux lignes de conduites préétablies.

Démarche rééducatives et réadaptative :

- Mettre en place un plan d'activités de rééducation et de réadaptation en collaboration avec l'équipe paramédicale en tenant compte des capacités motrices et cognitives de l'enfant.
- Mettre en œuvre des techniques ergothérapeutiques en vue de maintenir et d'améliorer le geste fonctionnel pour une meilleure indépendance dans les activités de la vie quotidienne.
- Proposer des aides techniques pour faciliter les apprentissages scolaires de l'enfant en collaboration avec l'institutrice.
- Sélectionner, préconiser et réaliser des orthèses et des aides techniques en fonction des besoins de l'enfant et de la demande des parents ou de l'équipe. Évaluer ensuite la fonctionnalité de l'appareillage et l'ajuster si nécessaire en prenant compte la qualité, le confort et l'efficacité.
- Mettre en place les moyens de communication alternative et augmentative en collaboration avec la logopède lorsque l'enfant n'a pas l'usage de la parole.

Démarche rééducatives et réadaptative :

- Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil auprès des parents, de l'équipe paramédicale et de l'équipe pédagogique au niveau du positionnement de l'enfant et des aides techniques proposées (utilisation et surveillance).
- Proposer des mises en situations à l'école avec les parents pour l'utilisation des différentes aides techniques afin de pouvoir les transposer au domicile.

Démarche d'élaboration du PIA (Plan Individualisé d'Apprentissage) :

- Récolter toutes les informations concernant l'enfant en collaboration avec toute l'équipe (institutrices, puéricultrices, kinésithérapeutes, logopèdes, infirmiers, psychologues et assistants sociaux) et mettre en évidence les difficultés de l'enfant.
- Établir des objectifs pédagogiques et thérapeutiques en concertation avec l'équipe suivant les besoins de l'enfant.
- Réajuster le PIA à la fin de chaque année pour mettre à jour les objectifs pédagogiques et thérapeutiques en fonction de l'évolution de l'enfant.

Actes concrets

Dans l'enseignement de type 4, l'ergothérapeute a des domaines spécifiques d'intervention en vue de favoriser une autonomie et une indépendance maximales de l'enfant déficient physique au quotidien. Ces domaines sont repris par la CIF :

Activités et participation :

- Apprentissage et application des connaissances : apprendre à lire, écrire, calculer.
- Communication : communiquer, recevoir et produire des messages, conversation et utilisation des appareils et techniques de communication.
- Mobilité : changer et maintenir la position du corps ; porter, déplacer et manipuler des objets ; marcher et se déplacer.
- Entretien personnel : aller aux toilettes, manger, boire, s'habiller.
- Relations et interactions avec autrui : relations sociales informelles, relations familiales.
- Grands domaines de la vie : éducation.

- Vie communautaire, sociale et civique.
- Vie communautaire : récréation et loisirs.

Activités et participation :

- Produits et technologies : produits et systèmes techniques destinés à faciliter la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur.
- Produits et systèmes techniques pour la communication
- Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements de bâtiments à usage privé.
- Soutiens et relations : famille, amis, animaux domestiques, professionnels de santé et des domaines associés.
- Attitudes : de la famille, des amis, des personnes ayant de l'autorité, des prestataires de soins, des professionnels de santé, coutumes, croyances et religion.
- Services, systèmes et politiques : transports scolaires, soins de santé, éducation, services sociaux, sécurité sociale.

Utilisation des évaluations de référence :

- Évaluations motrices et sensitives :
 - Évaluation des compétences psychomotrices de l'enfant.
 - MIF mômes (Mesure de l'Indépendance Fonctionnelle).
 - Bilan de la main : force, sensibilité, préhension.
 - Évaluation de l'héminégligence.
 - Évaluation de l'hémianopsie.
 - Évaluation de la motricité globale.
 - VMI (Visual Moteur Integration) : évalue les troubles de l'écriture.
 - FROSTIG : évalue la perception visuelle.
 - M-ABC 2: évalue les troubles du mouvement.

- GMFM (Gross Motor Function Mesure) : évalue la fonction motrice chez l'enfant atteint de paralysie cérébrale.
- QUEST (Quality of Upper Extremity Skills Test) : permet de décrire la qualité des mouvements des membres supérieurs.
- Évaluation cognitives :
 - Évaluation des praxies : idéatoires, idéomotrice, constructive, de l'habillage, bucco faciale.
 - Évaluation des gnosies : tactile, visuelle, de l'espace, des couleurs.
 - DTVP-2 (Developmental Test of Visual Perception): mesure les habiletés visuo-perceptuelles et visuo-moteur.
 - BHK : évalue les troubles de l'écriture.
- Évaluation globale :
 - Guide portage : évaluation du développement de l'enfant.
 - Évaluation du comportement ludique : comprendre et connaître l'enfant à travers le jeu.
 - Évaluation de l'enfant en ergothérapie selon le GREP.
 - NEPSY : évaluation neuropsychologique du développement de l'enfant de 3 à 12 ans.
 - Échelle de Connors : évalue les troubles du comportement de l'enfant.

Sources:

RAE 2010, Profil réalisé par Sophie de Gasquet sous la relecture de Gregory Dereppe, dans le cadre du travail de fin d'études réalisé en ergothérapie à la HE Vinci